

RÈGLEMENTS

AIRE DE PLANCHE À ROULETTES

ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS



MERCI DE RESPECTER LES RÈGLEMENTS QUI SUIVENT AINSI QUE LES DIRECTIVES ÉMISES PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX. LE RESPECT DES LIEUX ET DES USAGERS, PEU IMPORTE LEUR NIVEAU D'HABILITÉ EST ÉGALEMENT EXIGÉ. TOUT PARTICIPANT DONT LE COMPORTEMENT EST JUGÉ IRRESPECTUEUX DES RÈGLES OU DANGEREUX POUR LA SÉCURITÉ DES AUTRES USAGERS SERA IMMÉDIATEMENT EXPULSÉ. AUCUN ÉCART DE CONDUITE NE SERA TOLÉRÉ.



**PORT DU
CASQUE
OBLIGATOIRE**



**ALCOOL
CIGARETTES
DROGUES
INTERDITS**



**CONTENANT
DE VERRE
INTERDIT**



**VÉHICULE
MOTORISÉ
INTERDIT**



**ÉQUIPEMENT
DE PROTECTION
RECOMMANDÉ**



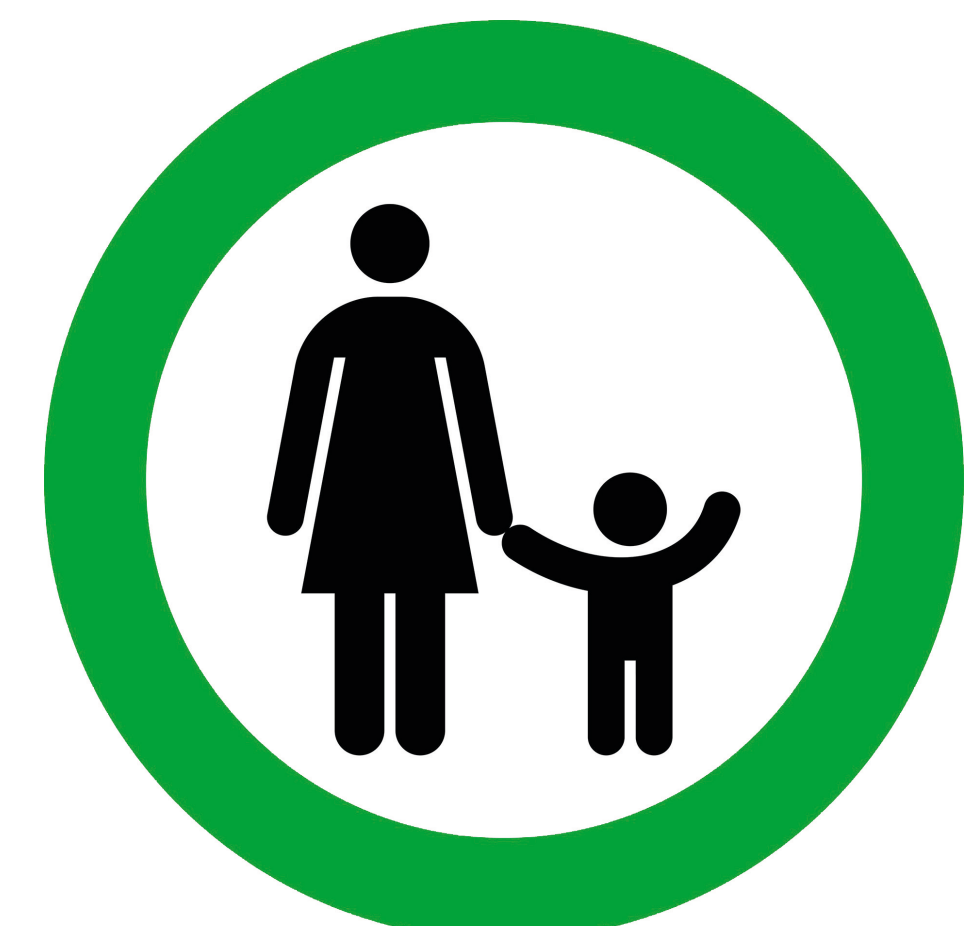
**BALLON
INTERDIT
SUR L'AIRE
DE PRATIQUE**



**INTERDIT
DE CIRCULER
SUR L'AIRE
DE PRATIQUE**



**GRAFFITIS
INTERDITS**



**10 ANS -
ACCOMPAGNÉS
D'UN ADULTE**



**ANIMAUX
INTERDITS**



**BRUIT
EXCESSIF
INTERDIT**

URGENCE



RISQUES INHÉRENTS À LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ

- Chute pouvant causer des blessures importantes, dont des lacerations, des fractures et des traumatismes crâniocérébraux
- Collision pouvant causer des chutes et des blessures
- Défaillance des équipements
- Perte d'équilibre
- Débris sur la surface pouvant causer des chutes
- Niveaux d'habileté variés entre les usagers
- Comportements hasardeux ou négligents, même de la part d'autres usagers



HORAIRE DE L'AIRE DE PLANCHE À ROULETTES
TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE : 8 H À 22 H
ACCÈS INTERDIT EN DEHORS DE CES HEURES

TOUT INCIDENT DOIT ÊTRE RAPPORTÉ
AU PERSONNEL MUNICIPAL QUI
PRENDRA LES MESURES APPROPRIÉES

Domaine du boisé
120, rue des Saphirs
418 822 4501
boischatel.ca



Boischatel
De nature exceptionnelle